

FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 08/04/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020_19

**TITRE : PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS SYMPTOMATIQUES-DELIVRANCE DES AVIS
D'ARRET DE TRAVAIL**

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Message

Nous vous prions de trouver dans les liens ci-dessous les fiches actualisées relatives à la « **prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19** ». Cette actualisation porte principalement sur les modalités de « délivrance des avis d'arrêt de travail et versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19 » mais aussi sur les priorités d'accès à la RT-PCR Covid-19. Vous trouverez également pour en faciliter l'accès, une fiche spécifique sur les modalités de « **délivrance des avis d'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières dans le cadre du covid-19** » qui correspond aux annexes des 2 fiches de prise en charge en médecine de ville mentionnées supra.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_fiche_medecin_v16032020finalise.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arret-travail-covid-19_2.pdf

Nous vous remercions de votre engagement dans la prise en charge de cette crise.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé